viendra, je me propose de voter contre le bill l'affaire des provinces. Il nous appartient de dont la Chambre est saisie actuellement.

Je ne pense pas que les loteries constituent un moyen utile ou valable de réunir des fonds soit pour les hôpitaux soit pour toute autre fin. J'estime que l'interdiction consignée dans le Code criminel s'inspire d'une doctrine sociale très solide.

Je ne suis pas prêt, monsieur l'Orateur, à élaborer une thèse sur cette question, mais j'ai reçu de la documentation de la part du Canadian Council of Churches et d'autres organismes qui ont fait une étude très approfondie de la question des loteries. Naturellement, nous voudrions tous que les hôpitaux puissent disposer des fonds nécessaires pour assurer avec succès le bon fonctionnement de leur entreprise, et certaines gens estiment que les loteries sont un moyen inoffensif et excellent de réunir des fonds. Ils n'y voient rien de mal. Mais en fait, les loteries, comme on l'a découvert au cours des temps, sont un véritable gaspillage d'argent du point de vue social. De vastes sommes tombent dans les goussets des publicitaires de loteries, et pour essayer de soulever l'intérêt et la cupidité des gens, il faut leur offrir de vastes récompenses qui ne leur sont habituellement pas profitables.

Si vous étudiiez le cas de ceux qui gagnent beaucoup d'argent dans les loteries, vous constateriez que la plupart d'entre eux ont pensé au début qu'une occasion merveilleuse leur était offerte, mais ont constaté plus tard qu'ils avaient été victimes de vendeurs louches, qu'ils étaient harcelés sans trève et qu'ils ne retiraient aucun bonheur de leur gain. En outre, c'est une nouvelle répartition d'argent qui ne se fonde sur aucune base logique ou raisonnable.

Autrefois, beaucoup d'institutions valables ont été édifiées grâce aux recettes des loteries. Ainsi, le *British Museum* et l'université de Harvard ont été subventionnés avec des fonds provenant des loteries. Avec le temps, on a constaté que ces loteries constituaient un moyen de drainer l'argent de personnes qui n'en avaient pas les moyens mais qu'excitait l'espoir de gains considérables, et que ces contributions versées aux loteries avaient en réalité aggravé leur pauvreté et leur misère.

J'ai écouté les remarques logiques et éloquentes comme d'habitude de l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), qui vient de parler, et si quelqu'un pouvait me convaincre, ce serait lui; mais je crois qu'il a tort de laisser entendre qu'il s'agit d'une question relevant des provinces. C'est essentiellement une question qui relève du Code criminel du Canada. Nous pouvons ne pas nous entendre sur la question d'avoir ou de ne pas avoir de loteries, mais ce n'est pas

l'affaire des provinces. Il nous appartient de prendre une décision et j'espère que lorsque nous en prendrons une, nous nous fonderons sur la logique et la sagesse. Je sais que bien des gens de ma circonscription ne partagent pas mon opinion, mais, en somme, nous devons tous défendre nos croyances et j'accepte le point de vue de bien d'autres gens sensés ayant étudié la question et qui ont laissé entendre que les loteries ne sont pas la bonne méthode pour atteindre les fins louables que vise ce bill.

Je terminerai maintenant, afin que nous puissions mettre la question aux voix, ou que quelqu'un d'autre ait l'occasion de faire échouer le bill en prolongeant la discussion.

(Texte)

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, je dois tout d'abord m'insurger contre les propos tenus par les députés de Sainte-Marie, de Villeneuve et de Greenwood (MM. Valade, Caouette et Brewin) à l'effet que le vote va être empêché sur la question à l'étude.

Monsieur le président, il n'y a qu'un an que je siège en cette enceinte, et je n'ai jamais eu l'occasion d'exprimer mon opinion sur ce sujet; je suis heureux de pouvoir choisir ce moment pour le faire et ce alors que le député de Villeneuve a déjà siégé ici en 1946, ainsi qu'en 1962. Par ailleurs, l'honorable député de Sainte-Marie est ici depuis un bon nombre d'années. Par conséquent, pourquoi ces députés ne se sont-ils pas abstenus de parler, alors qu'ils avaient antérieurement exposé leur point de vue sur le sujet, et ce afin de permettre à de nouveaux députés comme moi d'émettre leur opinion sur la question?

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Compte tenu des observations qu'il vient de formuler, pourquoi l'honorable député de Lotbinière ne s'abstient-il pas, à ce moment-ci, de traiter de la question, alors qu'il accuse les autres d'avoir parlé?

M. Valade: Pour «tuer» le bill.

M. Choquette: Monsieur le président, je ne m'abstiendrai pas de parler, parce que c'est la première occasion que j'ai d'exprimer mon opinion sur cette question.

L'honorable député de Villeneuve a déjà eu de multiples occasions de se prononcer sur le sujet, et encore aujourd'hui il avait une belle occasion de se taire. Mais comme il aime à parler pour parler, sans rien dire, il a continué à parler. Et à l'instar du député de Sainte-Marie, il est un des obstructionnistes qui vont empêcher l'adoption du bill.